

RÈGLEMENT DU TC LANCY-FRAISIERS

Art. 1 – Courts

Les courts de tennis sont accessibles aux membres de 8h à 22h. Le padel est disponible de 9h à 21h.

Les terrains en gazon synthétique doivent être brossés après chaque utilisation.

Art. 2 – Badge

Un badge personnel (CHF 10.-), disponible auprès des membres du comité, permet d'accéder aux courts, aux vestiaires et à la bulle en hiver.

Les courts doivent être fermés à clé lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Art. 3 – Cotisation

Seuls les membres ayant payé leur cotisation annuelle peuvent réserver un court via l'application Plugin. Lors du paiement de la cotisation, chaque membre actif reçoit un identifiant et un mot de passe pour effectuer ses réservations sur Plugin.

Art. 4 – AVS / AI

L'abonnement « AVS / AI » est accordé sur demande écrite au secrétariat. Les membres seniors ne peuvent pas jouer en semaine entre 17h et 20h, mais peuvent jouer librement les week-ends et jours fériés.

Art. 5 - Réservations

Les réservations se font via l'application Plugin pour une durée de 60 minutes, en simple ou en double (balayage compris).

Il est interdit :

- De jouer sans réservation
- D'utiliser le nom d'un membre absent pour réserver un court

Si un terrain est occupé sans réservation, il peut être réservé et utilisé par des joueurs immédiatement.

Chaque membre peut effectuer deux réservations à l'avance, jusqu'à 5 jours, via l'application Plugin.

Il n'est pas possible de réserver 2 heures à la suite.

Art. 6 – Réservations par le comité

Le comité peut réserver un ou plusieurs courts pour :

- Les entraînements
- Les rencontres interclubs
- Les cours juniors
- Les tournois
- Ou toute manifestation exceptionnelle.

Un court peut également être mis à disposition d'un professeur avec l'accord du comité.

Art. 7 – Tenue et comportement

Une tenue correcte est exigée :

- Torse nu et maillot de bain interdits
- Chaussures de tennis obligatoires

Tout manquement peut entraîner une exclusion du court.

Un comportement respectueux est également requis dans l'ensemble du club.

Les membres sont invités à maintenir propres les locaux et les espaces extérieurs afin de préserver un cadre agréable.

Art. 8 – Invitations

Un membre peut inviter une personne à la fois (simple). Deux membres peuvent inviter deux personnes pour un double.

Les invitations sont autorisées uniquement en période de faible affluence (au moins 2 courts libres). Tarifs : CHF 10.- par adulte, CHF 5.- par junior. Padel : 2 invités possibles à CHF 10.- par personne.

Les invités doivent être enregistrés lors de la réservation.

Le paiement se fait en ligne (carte de crédit) via Plugin.

Art. 9 - Règlement

Les membres actifs sont responsables du respect de ce règlement.

Le non-respect du règlement peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion du club.

Art. 10 – Renouvellement

La cotisation est renouvelée automatiquement chaque année.

Tout membre souhaitant quitter le club doit en informer le comité par écrit au plus tard fin novembre.

Le comité

Avril 2026